

## TARIF PHARMACIE MULTIPDA

Tarif réservé aux pharmacies ayant des patients en établissement et à domicile. Prix hors taxes.

### 1 – Applications numériques

Nos applications sont en hébergement agréé de données de santé avec une haute disponibilité sur le Cloud grâce à la sécurisation et à la réplication des données. L'abonnement à l'application web SIAPDA® intègre la mise à disposition des accès et des utilisations de toutes les applications ainsi que l'accompagnement de l'équipe pharmaceutique par nos conseillers santé ayant exercé le métier de préparateurs en pharmacie.

	Patients	Tarif 2022 (1)
Application web pour la PDA ( <b>SIAPDA®</b> )	< 167 patients	2,39 € par patient et par mois
	Entre 168 et 999	399 € par mois
	Plus de 1 000	789 € par mois
Accès au module statistique de l'application web PDA	Illimité	Offert
Accès aux interfaces mono et bidirectionnelles de l'application web PDA pour les logiciels d'établissement tels que Arcadis, BL-Soins, Medicor, Netsoins, Osiris, PSI, Titan et pour les logiciels d'officine tels que Crystal, LGPI, Pharmaland, Smart Rx (liste non exhaustive).	Illimité	Offert
Application web pour l'administration des médicaments en établissement ( <b>SIAAM®</b> )	Illimité	Offert
Application web pour un bon usage des médicaments en établissement ( <b>IATRO®</b> - juin 2022)	Illimité	Offert
Accès au QR d'observance à domicile ( <b>QR CODE MEDIPAC®</b> )	Illimité	Offert
Accès aux applications mobiles d'observance à domicile ( <b>MEDIPAC IDEL®, MEDIPAC AIDANT®</b> )	Illimité	Offert

(1) L'utilisation des piluliers n'est pas obligatoire pour utiliser les applications MEDISSIMO. Pour les acheteurs occasionnels de piluliers MEDISSIMO, le tarif d'abonnement à l'application web SIAPDA® est de 3,89€ HT par patient et par mois non plafonné en nombre de patients. On admet qu'un client est occasionnel si le nombre de piluliers préparés à partir de la plateforme numérique est 20% ou plus supérieur au nombre de piluliers facturés par MEDISSIMO sur la période. Le tarif est applicable rétroactivement au 1er janvier 2022.

## 2 - Piluliers Monos

Nos piluliers Mono28 sont fabriqués dans notre usine des Yvelines. Le tarif fait l'objet de conditions particulières pour les pharmacies adhérentes à la convention unique de MEDISSIMO. Pour en savoir plus, écrivez-nous à [client@medissimo.fr](mailto:client@medissimo.fr).

	Référence	Quantité	Tarif 2022
Cartes Mono28	3377-54 à 58	250	118 €
Alvéoles Mono28 small	200-31	1 000	119 €
Alvéoles Mono28 small opaque	203-30	1 000	130 €
Alvéoles Mono28 large	200-52	1 000	130 €
Alvéoles Monoplus	3377-80	250	195 €
Alvéoles Monoplus UP	3377-88	250	195 €
Étiquettes Monoplus	3377-81	500	42 €
Étiquettes Monoplus repositionnables	3377-82	500	42 €
Étiquettes Monoplus UP	3377-83	500	42 €
Alvéoles Multiplus	3378-00	100	64 €
Étiquettes Multiplus	3378-10	100	23 €
Étiquettes Siapda.fr	0172	100	14 €
Fiches de rappel x100 (5 couleurs au choix)	Ficherappx	100	20 €

## 3 - Piluliers Medipacs (cartes et alvéoles)

Nos piluliers Medipacs sont fabriqués dans notre usine des Yvelines. Le tarif fait l'objet de conditions particulières pour les pharmacies adhérentes à la convention unique de MEDISSIMO. Pour en savoir plus, écrivez-nous à [client@medissimo.fr](mailto:client@medissimo.fr).

	Référence	Quantité	Tarif 2022
Coffret 4 Medipac	3377-70-4	4	4 €
Coffret 12 Medipac	3377-70-12	12	12 €
Medipac 100	3377-70-100	100	95 €
Medipac 200	3377-70-200	200	190 €
Alvéoles Medipac 28 large 100	200-46-100	100	19 €
Alvéoles Medipac 28 maxi large 100	300-7-100	100	23 €
Alvéoles Medipac 28 large 200	200-46-200	200	38 €
Alvéoles Medipac 28 maxi large 200	300-7-200	200	46 €
Medipac box 100	3377-00-100	100	95 €
Medipac plus 100	3377-90-100	100	105 €
Medipac plus 200	3377-90-200	200	210 €
Oneday 100	3377-53-100	100	98 €
Oneday 200	3377-53-200	200	196 €
Medipac dose 100	3379-00-100	100	95 €
Medipac plus dose 100	3379-10-100	100	95 €
Étiquettes Siapda.fr	0172	100	14 €
Fiches de rappel x100 (5 couleurs au choix)	Ficherappx	100	20 €

#### 4 – Formations pour sécuriser le circuit du médicament

MEDISSIMO est un organisme de formation en cours de référencement Qualiopi. Nos formations sont délivrées sur site, à distance ou en e-learning avec un accès illimité en nombre d'apprenants. Nos formations peuvent être prises en charge partiellement ou intégralement selon les organismes professionnels. Le tarif intègre la demande de prise en charge par nos conseillers santé ayant exercé le métier de préparateurs en pharmacie. Choisissez la formule qui vous correspond le mieux.

	Sur site	A distance pendant 12 mois date de facture	E-learning pendant 12 mois date de facture
Module 1 : Prescription et dispensation		238 €	169 €
Module 2 : Préparation des traitements		238 €	169 €
Module 3 : Approvisionnement & stockage		238 €	169 €
Module 4 : Administration & aide à la prise		238 €	169 €
Module 5 : Suivi & surveillance		168 €	99 €
Modules 1 à 5 : De la prescription à la surveillance	1 207 €	737 €	599 €
Module 6 : Application web SIAPDA®	390 €	238 €	169 €
Module 7 : Application web SIAAM®		238 €	169 €
Module 8 : Application web DIGIPLAN		168 €	99 €

#### 5- Équipements d'aide à la préparation en pilulier

Le tarif des plateaux de préparation et des produits de protection sont disponibles sur demande. Pour en savoir plus, écrivez-nous à [client@medissimo.fr](mailto:client@medissimo.fr).

	Référence	Quantité	Tarif 2022
Sac à médicaments PM	270*300	1 000	174 €
Sac à médicaments GM	380*420	500	124 €
Caisse de transport piluliers	CAITRA	Unité	7 €
Lien de sécurité	LIESEC	100	10 €

#### 6 - Chariots à médicaments, de soins et d'urgence

Nos chariots à médicaments sont de grande qualité, garantis 5 ans avec un plateau moulé et amovible au design sobre et élégant. Une solution de motorisation existe en option. Notre catalogue et le tarif sont disponibles sur demande. Ecrivez-nous à [client@medissimo.fr](mailto:client@medissimo.fr).

## 7 – Assistanes MEDISSIMO

Nos assistances sont assurées par des préparateurs en pharmacie qui ont une expertise en PDA. Pour en bénéficier, écrivez-nous à [client@medissimo.fr](mailto:client@medissimo.fr).

		Tarif 2022
Hébergement et Maintenance de la plateforme numérique	Hébergement en HDS. Maintenance de niveau 1 avec prise en main dans la demi-journée, configurations initiales des applications et leurs utilisations courantes sur rendez-vous. Maintenance de niveau 2 avec correction des anomalies en 48 heures (2)	29€ par trimestre < 20 patients
		39€ par trimestre entre 20 et 40 patients
		49€ par trimestre > 40 patients
Auto-évaluation en ligne	Grilles de qualité du circuit du médicament	Offert
Auto-évaluation en ligne	Choisir mon pilulier	Offert
Auto-évaluation en ligne	Choisir mes chariots	Offert
Auto-évaluation en ligne	Evaluer le circuit du médicament en EHPAD	Offert
Convention EHPAD-Officine	Personnaliser notre convention	89 €
Convention SSIAD	Personnaliser notre convention	89 €
Croissance du CA	Cartographie des 10 établissements les plus proches autour de la pharmacie	Offert
Croissance du CA	Réunions à distance avec suivi pour développer la PDA à l'Officine	Offert

(2) Facturation en début de trimestre sur la base du nombre de patients du mois précédant la facturation

### Conditions de livraison MEDISSIMO

Franco de port : 250€ HT

Forfait frais de port : 19€ HT France métropolitaine

Frais de port express sur demande France métropolitaine facturation en sus

Délai de livraison : 5 jours ouvrés

**ARTICLE 1. - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») de la société MEDISSIMO, SAS au capital de 2.525.000 €, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 434 856 209, dont le siège social est situé au Technoparc – 8 rue Charles Edouard Jeanneret, POISSY (78300) numéro de TVA intracommunautaire FR22 434 856 209 (« **MEDISSIMO** »), sont applicables à toute commande de produits (les « **Produits** ») de clients professionnels (le(s) « **Client(s)** »).

**ARTICLE 2. - CONTRAT**

**2.1** Sauf indication contraire, les devis de MEDISSIMO sont valables pendant TRENTE (30) jours à compter de leur émission.

**2.2** Pour les commandes effectuées via le site internet de MEDISSIMO, la création d'un compte professionnel est obligatoire. Conformément à l'article 1127-3 du Code civil, les Parties conviennent expressément de déroger aux dispositions concernées dudit Code relatives à la conclusion par voie électronique des contrats.

**2.3** Toute passation de commande emporte adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV qui prévalent sur toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande du Client et/ou toutes conditions générales d'achat, sauf conditions particulières expressément acceptées par MEDISSIMO et le Client (les « **Parties** »).

**2.4** Toute commande est soumise à l'acceptation expresse et écrite de MEDISSIMO. Le contrat est formé selon la confirmation pure et simple par MEDISSIMO de la commande du Client, et est constitué de la confirmation de commande et des CGV (le « **Contrat** »). Dès que le Contrat est formé, la vente devient définitive, ferme et non-révisable et ne peut plus être annulée.

**ARTICLE 3. - PRIX - PAIEMENT**

**3.1** Les prix sont fixés selon les tarifs en vigueur au jour de l'offre, MEDISSIMO se réservant le droit de les modifier à tout moment, sous réserve des Contrats et devis en cours. Ils s'entendent nets, hors taxes (« **HT** ») et en euros. Sauf stipulation contraire, les prix n'incluent pas le coût du transport ainsi que les éventuels frais, taxes ou droits de toute nature, qui seront précisés sur les devis et confirmations de commande.

**3.2** Sauf conditions particulières contraires expressément acceptées par MEDISSIMO, les Produits sont payables par carte bancaire, chèque ou prélèvement SEPA en intégralité lors de la commande. MEDISSIMO n'accorde pas d'escompte. La réception du paiement conditionne le traitement de la commande par MEDISSIMO.

**3.3** En cas de retard de paiement, une pénalité de retard égale à TROIS (3) fois le taux d'intérêt légal, calculée *pro rata temporis*, sera exigible de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de QUARANTE (40) euros de frais de recouvrement, sans préjudice d'un complément d'indemnité sur justificatifs.

**3.4** Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de tout autre droit et action entraînera : (i) la suspension de toutes les commandes en cours, et/ou (ii) la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de toutes les factures en cours si des conditions particulières ont été accordées.

**3.5** En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de MEDISSIMO. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus ancienne.

**ARTICLE 4. - LIVRAISON**

**4.1** Les Produits voyagent aux risques et périls du Client. Il appartient en toute hypothèse au Client de souscrire les assurances adéquates, et, en cas d'avaries ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par lettre recommandée AR auprès du transporteur dans les QUARANTE-HUIT (48) heures qui suivent la réception des Produits. Une copie des constatations et réserves doit être communiquée à MEDISSIMO dans les meilleurs délais.

**4.2** En cas d'empêchement ou d'opposition à la livraison conforme au Contrat des Produits, les risques de perte et de détérioration des Produits seraient transférés au Client dès la notification de la capacité de MEDISSIMO à les livrer. Sans préjudice de tout autre droit à réparation, les frais de stockage seraient facturés de plein droit au Client et les Produits seraient facturés à l'échéance contractuellement prévue.

**4.3** Sauf indication contraire de la confirmation de commande, les Produits sont livrés dans un délai de CINQ (5) jours ouvrés à compter de la confirmation de commande, sous réserve de l'exécution de ses obligations par le Client. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif uniquement et sont susceptibles de varier en fonction des contraintes de production et d'approvisionnement. Aucune pénalité de retard ne peut être réclamée en cas de non-respect des délais de livraison sans une mise en demeure préalable. Le Client ne pourra pas refuser de livraison partielle des Produits sans un juste motif.

**ARTICLE 5. - RESERVE DE PROPRIETE**

**MEDISSIMO CONSERVE LA PROPRIETE DES PRODUITS JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR LE CLIENT, EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRE, ETANT PRECISE QUE NE CONSTITUE PAS PAIEMENT AU SENS DE CETTE CLAUSE LA REMISE D'UN TITRE CREANT UNE OBLIGATION DE PAYER (TRAITES OU AUTRES). LE DEFAUT DE PAIEMENT DE L'UNE QUELCONQUE DES ECHEANCES POURRA ENTRAINER LA REVENDICATION DES PRODUITS OU DE LEUR PRIX ET LA RESOLUTION DU CONTRAT. EN CAS DE SAISIE OU DE TOUTE AUTRE INTERVENTION D'UN TIERS, LE CLIENT EST TENU D'EN AVISER IMMEDIATEMENT MEDISSIMO.**

**ARTICLE 6. - GARANTIE**

**6.1** MEDISSIMO garantit au Client la conformité des Produits au Contrat conformément aux dispositions légales et réglementaires impératives en vigueur, notamment contre les vices cachés affectant les Produits.

Les stipulations qui suivent ne font pas obstacle à l'application, le cas échéant, des dispositions impératives, en particulier des garanties des vices cachés et des produits défectueux.

**6.2** Le Client devra fournir toute justification par écrit quant à la réalité des défauts allégués et préciser le numéro de la commande, au plus tard CINQ (5) jours après l'apparition du défaut, toute vérification ou analyse effectuée restant à sa charge et devant être réalisée immédiatement après la réception des Produits.

**6.3** L'accord préalable et écrit de MEDISSIMO est nécessaire pour tout retour de Produit. A défaut, tout Produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du Client à ses frais et risques, et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Le Client supportera la charge des frais et les risques de transport et/ou de stockage du retour des Produits. Dans le cas où MEDISSIMO constaterait un vice ou une non-conformité des Produits livrés, le Client pourra obtenir en priorité le remplacement des Produits, leur réparation, une réduction de prix proportionnée au défaut ou le remboursement des Produits.

**6.4** Le cas échéant, le Client renvoie le Produit et ses accessoires dans l'emballage d'origine, au siège social de MEDISSIMO. MEDISSIMO lui recommande de bien l'emballer (intérieur et extérieur : l'emballage d'origine doit être lui-même emballé dans un carton adapté au transport), ainsi que de l'assurer.

**6.5** MEDISSIMO n'est pas responsable pour les cas où les dommages résultent (i) de la mauvaise conservation, utilisation et/ou transport des Produits par le Client, (ii) de la modification des Produits par le Client, ou (iii) de l'usure normale des Produits. Le Client est seul responsable du choix des Produits, de la vérification préalable de la compatibilité des Produits commandés à l'usage auquel il les destine et de leur conformité aux normes spécifiques exigées pour leur utilisation.

**6.6** Le montant des indemnités ou dommages et intérêts dus au titre du Contrat ne pourra excéder le prix des Produits en cause. Toute responsabilité au titre des dommages consécutifs ou indirects, de pertes de profit, pertes en chiffre d'affaires, pertes de chances ou atteinte à l'image de marque est expressément exclue.

**6.7** Certains Produits peuvent bénéficier d'une garantie commerciale accordée par le constructeur, dont l'étendue et la durée diffèrent selon les produits et les marques. Le cas échéant, la garantie commerciale n'est pas assurée par MEDISSIMO, mais directement par le constructeur concerné. Le Client devra contacter le service client au 01 3006 3006, afin d'en bénéficier.

**ARTICLE 7. - PROPRIETE INTELLECTUELLE - CONFIDENTIALITE - DONNEES PERSONNELLES**

**7.1 Propriété intellectuelle.** MEDISSIMO est et demeure seule titulaire de ses droits de propriété intellectuelle. Sauf accord contraire expressément accepté par MEDISSIMO, la vente des Produits ne confère aucun droit au Client sur les droits de propriété intellectuelle de MEDISSIMO, qui est et demeure titulaire de tous ses droits de propriété intellectuelle, et notamment sur le contenu de ses sites internet (en particulier contenu rédactionnel, images et illustrations), sur la marque et le logo MEDISSIMO, sur les Produits ainsi que sur les noms de domaine associés aux sites, ce que le Client reconnaît et s'engage à respecter.

**7.2 Confidentialité.** Chaque Partie s'engage expressément, pendant la durée du Contrat et pendant DEUX (2) ans suivant sa cessation pour quelle que cause que ce soit, à assurer la confidentialité de tous les documents et informations reçus de l'autre Partie, de quelque forme et nature qu'elles soient et quel que soit le format de communication (oral ou écrit) (les « **Informations Confidentielles** »), selon les meilleurs standards professionnels en vigueur, et, en conséquence, s'en interdit toute divulgation à un tiers en l'absence d'autorisation de l'autre Partie. A la cessation du Contrat, chacune des Parties restituera à l'autre les Informations Confidentielles qui la concerne et détruira les copies en sa possession.

**7.3 RGPD.** Chacune des Parties s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables à la protection des données à caractère personnel concernant l'autre Partie (en ce compris les personnes physiques concernées de l'autre Partie). A ce titre, chacune des Parties précise que la finalité du traitement est l'exécution du Contrat, pour sa durée ainsi que celle de la garantie et des délais de prescription. Chacune des Parties s'engage à prendre les mesures pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données ainsi collectées, qui ne seront, en aucun cas, transférées à quelque tiers de que ce soit qui n'assurerait pas les mêmes garanties. Chacune des Parties rappelle que l'autre Partie (en ce compris les personnes physiques concernées de l'autre Partie) dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression et d'effacement de ses données personnelles et de minimisation du traitement et d'opposition pour des motifs légitimes au traitement, ainsi que du droit de définir des directives post-mortem, pouvant être exercés, pour MEDISSIMO, à l'adresse figurant en en-tête des CGV, ainsi que du droit de former une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente (en France, la CNIL). Pour plus d'informations, le Client peut consulter la [politique de confidentialité de MEDISSIMO](#).

**ARTICLE 8. - RESILIATION – REGLEMENT DES DIFFERENDS**

**8.1** Le Contrat cesse de plein droit et de façon automatique, par la réalisation de la vente ou en cas d'inexécution d'une obligation visée aux articles 3, 6 ou 7 du Contrat et après une mise en demeure adressée par le créancier de l'obligation par LRAR à l'autre Partie, restée infructueuse à l'expiration d'un délai de DIX (10) jours suivant la réception de la mise en demeure. Le non-respect des CGV par le Client pourra entraîner la résiliation du Contrat et/ou la suspension du compte du Client.

**8.2** Le Contrat est réputé avoir été exécuté au siège social de MEDISSIMO. Les CGV et le Contrat sont régis par le droit français, à l'exclusion de tout conflit de loi qui impliquerait l'application d'un autre droit. La convention des nations unies du 11 avril 1980 (Convention de Vienne) est inapplicable.

**8.3 A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE DANS LES TRENTE (30) JOURS SUIVANT SA SURVENANCE, TOUT DIFFEREND DU CONTRAT ENTRE LES PARTIES SERA SOUMIS AUX JURIDICTIONS COMPETENTES.**

Le Client

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »